

Protection de l'environnement—Loi

M. MacDougall: Nous concevons que quelqu'un venant du Nord ou d'ailleurs au Canada éprouve des inquiétudes à cet égard. Il faut tenir compte du fait que le ministre de l'Environnement s'occupe davantage de tester les produits chimiques pour faire en sorte que ceux dont nous nous servons n'aient pas de quoi nous inquiéter et que ceux qui seront peut-être importés au Canada fassent l'objet de tests avant que les Canadiens ne s'en servent. C'est une partie du projet de loi à laquelle je n'ai rien à redire. Nous allons passer au crible les nouveaux produits chimiques qui seront mis sur le marché et ceux qui y sont déjà, pour nous assurer qu'ils ne présentent aucun danger pour l'environnement.

• (1630)

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au député. Premièrement, il a parlé des consultations que menaient les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les organismes qui s'occupent de l'environnement. Il nous a donné l'impression que le projet de loi, grâce à ces consultations, répond aux objections, aux questions et aux critiques formulées par bon nombre de ces organismes à l'égard des mesures passées.

Le député sait-il que le Congrès du travail du Canada et l'Association canadienne du droit de l'environnement, deux organismes importants, ont vivement critiqué le projet de loi pour ses nombreuses lacunes?

J'ai une autre question à poser au député qui représente une région du nord de l'Ontario où se trouvent un certain nombre de mines et d'usines de pâtes et papiers, deux industries connues pour leur tendance à maximiser leurs bénéfices en déversant des déchets dans nos rivières et dans nos lacs.

Y a-t-il dans ce projet de loi ou dans d'autres des dispositions qui puissent convaincre les Canadiens qu'au cours des dix ou 15 prochaines années, ces activités irresponsables prendront fin?

M. MacDougall: Monsieur le Président, la présentation de ce projet de loi représente sans nul doute un pas en avant que n'avaient pas franchi nos prédécesseurs. C'est la première chose qu'il faut admettre, selon moi.

J'ai écouté avec intérêt ce qu'a dit le député, notamment au sujet du Congrès du travail au Canada. La présentation de ce projet de loi représente un grand pas en avant.

Le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement comptent beaucoup sur les consultations, que ce soit des représentants des gouvernements provinciaux, des syndicats ou des entreprises, pour prendre le pouls des Canadiens avant d'aller de l'avant. Le député doit bien comprendre que le Congrès du travail du Canada a évidemment ses opinions propres, mais nous prenons une mesure qui est des plus utiles pour l'environnement.

Le député a parlé des mines et des usines de papier du nord de l'Ontario. La situation a bien changé au cours des trois à cinq dernières années, où l'on a amélioré les installations et diminué les déversements de polluants dans les eaux. On a aussi installé de nouvelles usines de filtration.

Dans le secteur minier, je pense que l'industrie elle-même a reconnu que des changements s'imposaient. Je voudrais cependant que le député me dise jusqu'où nous pouvons aller tout en demeurant concurrentiels sur les marchés internationaux.

Préférerait-il que les travailleurs des secteurs des mines et des pâtes et papiers perdent leurs emplois ou que le gouvernement fédéral et les provinces travaillent de concert à nettoyer l'environnement le mieux possible, tout en permettant à ces industries de demeurer concurrentielles sur les marchés internationaux?

[Français]

M. David Berger (Laurier): Tout d'abord, monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage aux organismes non gouvernementaux qui travaillent inlassablement à la protection de l'environnement. Vous êtes certainement au courant, monsieur le Président, qu'il y a des centaines d'organismes dans tous les coins du pays qui jouent un rôle essentiel dans l'éducation ou dans l'animation du public aussi bien que dans le lobbying auprès du gouvernement et auprès des parlementaires. Tous ces efforts contribuent à créer une opinion publique éveillée et sensibilisée au besoin de protéger l'environnement, et je suis confiant que vous êtes d'accord avec moi qu'une opinion publique éveillée est une condition préalable à toute action gouvernementale.

Les Canadiens se posent souvent la question: Que puis-je faire? C'est une question qui m'a souvent été posée par les jeunes surtout. La réponse est simple. Impliquez-vous dans ces organismes non gouvernementaux comme la Fondation Greenpeace dont le bureau de la région de Montréal est situé dans ma propre circonscription de Laurier, ou bien la Fédération canadienne de la faune, Pollution Probe - des centaines d'autres organismes semblables qui existent à travers le pays. On ne peut pas sous-estimer l'impact et les effets de ce genre d'engagement.

Lors de la publication du rapport de la Commission mondiale de l'environnement au printemps, son représentant canadien, M. Maurice Strong, est venu ici à Ottawa pour rencontrer des parlementaires et des représentants des organismes qui travaillent dans ce domaine de l'environnement et de la faune. Malheureusement, seulement deux ou trois députés étaient présents lors de cette réunion.

Ce que j'ai retenu surtout du message de la Commission mondiale de l'environnement est qu'il faut s'éloigner de la segmentation dans notre façon de voir les problèmes de l'environnement. On ne peut pas s'attaquer aux problèmes de l'environnement de façon isolée. Par exemple, ce sont les centrales hydro-électriques qui produisent souvent le pouvoir électrique, mais les pluies acides qui en résultent sont confiées à d'autres pour les éliminer.

Le défi qui se pose aujourd'hui, monsieur le Président, est d'une part de confier aux agences de développement économique, au ministre des Finances même, le soin de l'environnement qui est affecté par leurs décisions et, d'autre part, il faut donner au ministère de l'Environnement dans les différents pays des pouvoirs accrus pour combattre la pollution.